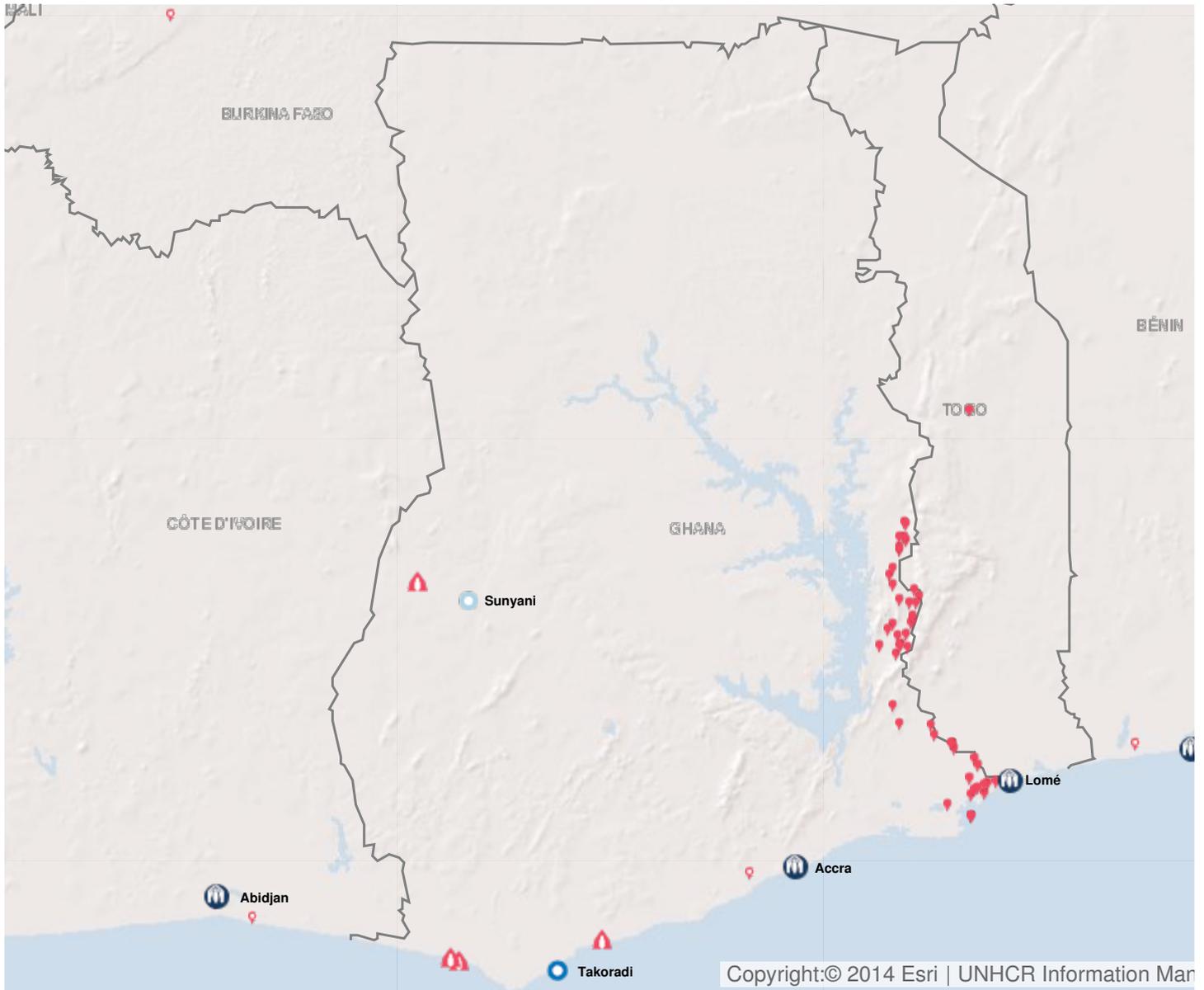


Résumé du plan 2017

Généré le 24/2/2017

Opération: Ghana



Personnes relevant de la compétence du HCR

- **9%** EN **2015**

2015

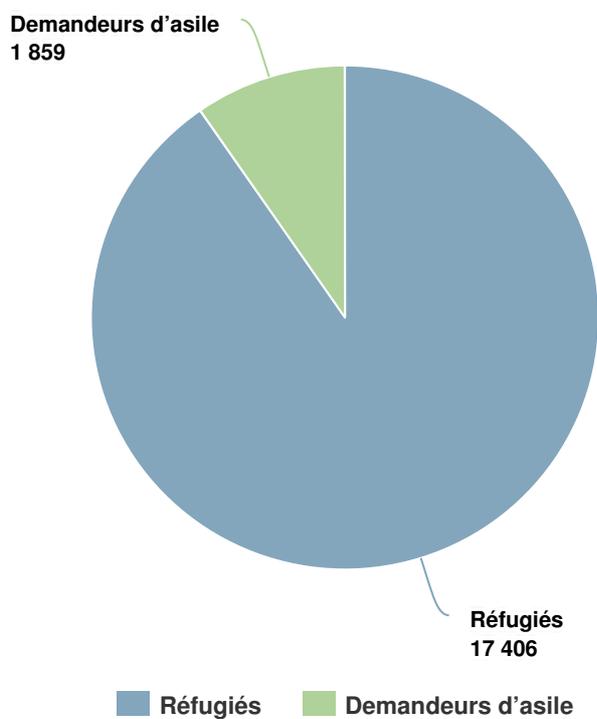
19,265

2014

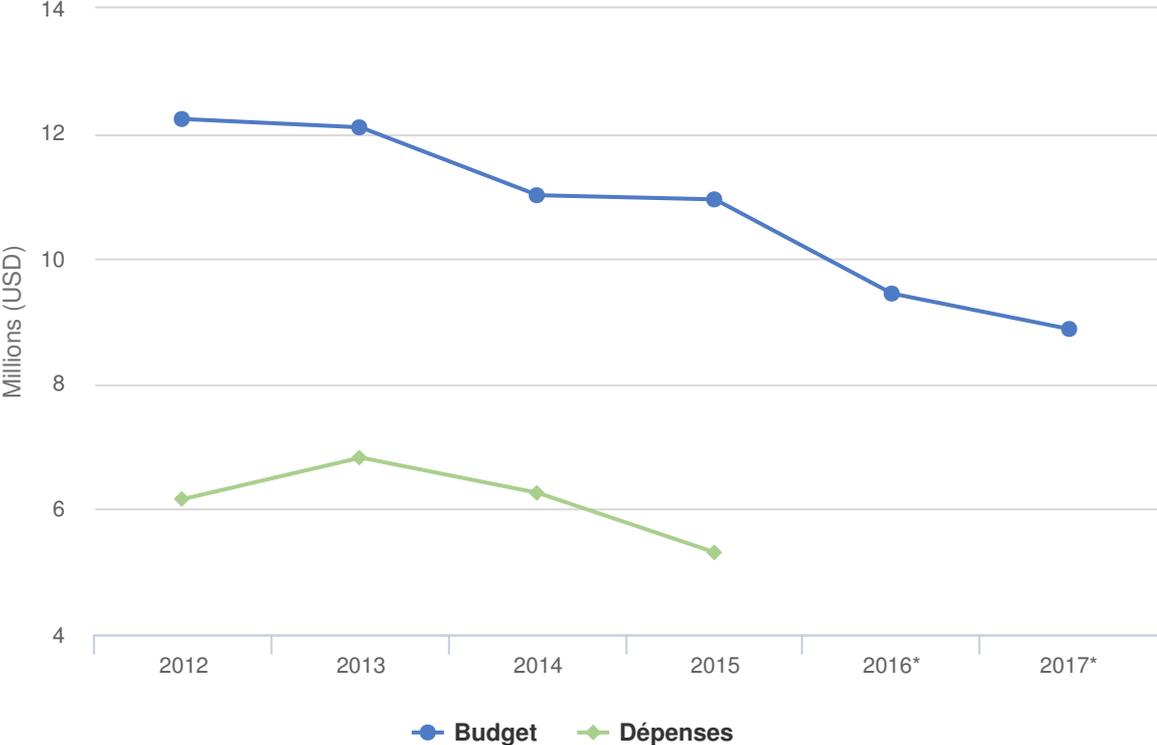
21,088

2013

20,520



Budgets et Dépenses - Ghana



Chiffres clés pour 2017

- 1 300 réfugiés togolais seront aidés à avoir accès à un autre statut juridique par la naturalisation ou l'acquisition d'un permis de résidence à durée illimitée, et recevront une allocation en espèces pour l'intégration locale
- 750 réfugiés ivoiriens bénéficieront d'un transport sûr au titre du programme de rapatriement librement consenti
- 2 000 réfugiés ivoiriens recevront des espèces ou des bons pour les moyens de subsistance
- 450 autres réfugiés ivoiriens recevront des espèces ou des bons pour l'agriculture/l'élevage afin de faciliter leurs moyens de subsistance
- 1 040 autres réfugiés ivoiriens recevront des conseils sur les possibilités offertes sur le marché de l'emploi et dans le commerce en vue de leur autosuffisance

Environnement de travail

Le Ghana jouit d'une stabilité politique et démocratique, mais connaît de graves difficultés socio-économiques, notamment des taux élevés d'inflation, des fluctuations de la monnaie locale, des coupures de courant et un taux croissant de chômage des jeunes. Ces revers touchent les personnes relevant de la compétence du HCR au niveau de la hausse du coût de la vie et de leurs difficultés à trouver un emploi formel. Les réfugiés ont le droit de demander des permis de travail, facilités par le Conseil ghanéen des réfugiés. Il est néanmoins souvent difficile de trouver un emploi car l'accord initial d'un employeur est une condition préalable pour obtenir un permis de travail.

Les initiatives de protection sociale au Ghana couvrent le projet d'autonomisation et de moyens d'existence contre la pauvreté et le plan national d'assurance maladie. De plus, quelques catégories vulnérables sont comprises dans le projet de gratuité des uniformes et manuels scolaires, ainsi que dans le programme national d'alimentation scolaire. Le HCR a participé au groupe de travail sur la protection sociale où il a plaidé pour l'inclusion des réfugiés et des demandeurs d'asile comme bénéficiaires des programmes de protection sociale.

Le Ghana continue d'appliquer une politique d'asile relativement généreuse aux personnes relevant de la compétence du HCR originaires d'Afrique et d'autres régions, sur la base d'une interprétation au sens large de l'article premier A de la Convention de 1951 et de l'article 1 la Convention de l'OUA de 1969.

Principales priorités

En 2017, le HCR donnera la priorité à toutes les activités visant à mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle de protection et de solutions sous la forme de l'intégration locale des réfugiés togolais et d'autres petits groupes de réfugiés en situation de déplacement prolongé. Une stratégie globale de solutions durables sera aussi appliquée en 2017 à l'intention des Ivoiriens et autres réfugiés installés dans le camp de Krisan, en vue de leur rapatriement librement consenti. Le HCR soutiendra également les moyens de subsistance durables associés à un accès concret aux services sociaux et aux services publics essentiels dans le but de parvenir à une intégration locale.

Dans la recherche de solutions durables pour les réfugiés, l'accent sera mis sur l'octroi de documents d'identité individuels pour garantir un accès aisé aux certificats de santé des enfants nés sur le sol ghanéen. De plus, il sera important d'achever rapidement les procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, en particulier pour les enfants séparés ou non accompagnés, afin de renforcer les solutions de protection et prévenir l'apparition de situations d'apatridie causé par un exil prolongé.
